

Bureau Directeur du 10 septembre 2008

Présents : Jacques Bettenfeld, , Georges Format, Claude Perruchet, Alain Koubi
Excusés : Monique Ansquer, Francis Arnault, Jean-Pierre Feuillan, Jacques Taillefer
Assistent : Joël Delplanque, Philippe Bana., Cécile Mantel

sous la présidence de André Amiel.

La séance est ouverte à 12h30. La réunion se tient sous la forme d'une conférence téléphonique.

Conciliation CNOSF

1.1 - Suite à l'audience de conciliation du 18 août 2008 concernant la demande formulée par le club Montpellier Handball d'annulation de la décision du jury d'appel du 25 juillet 2008, le conciliateur du CNOSF a proposé, le 9 septembre 2008, à la FFHB de rapporter la décision fédérale.

Comprenant l'objectif poursuivi par la FFHB qu'il estime légitime et conforme à sa mission de préservation de l'équité sportive des compétitions, le conciliateur s'est toutefois interrogé sur le caractère approprié du dispositif mis en œuvre par la FFHB et a considéré le texte en cause juridiquement fragile.

Le Bureau Directeur regrette que l'éthique sportive n'ait pas prévalu.

Après en avoir débattu et dans le souci de ne pas perturber davantage l'entame des championnats nationaux masculins, Le Bureau Directeur de la FFHB acquiesce aux mesures proposées par le conciliateur du CNOSF, en réintégrant pour 2008/2009 l'équipe réserve du club Montpellier Handball en Nationale 1 masculine, portant ainsi la poule 2 à 15 équipes.

Le Bureau Directeur mesure les incidences du nouveau calendrier établi par la COC nationale à quelques jours de la reprise des compétitions et les surcoûts engendrés par les rencontres supplémentaires. C'est pourquoi, le Bureau directeur décide de participer, selon des modalités qui seront définies ultérieurement, à la charge financière nouvelle (déplacements et indemnités d'arbitrage) supportée par les clubs de Nationale 1 masculine poule 2, pour leur rencontre supplémentaire dans ce championnat.

1.2 – Outre le nouveau calendrier, le Bureau Directeur demande à la COC nationale, à la commission des statuts et de la réglementation et à la DTN de préparer dans les meilleurs délais les modifications réglementaires nécessitées par la nouvelle situation.

La séance est levée à 13h

Claude PERRUCHET



Secrétaire Général

André AMIEL



Président de la FFHB